

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 5

Artikel: Commission suisse d'éducation ouvrière
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

déjà prendre une décision selon le vœu de la classe ouvrière dans sa session de juin. La classe ouvrière porte tout son intérêt sur cette importante question, il est temps qu'elle trouve enfin une solution conforme à ses désirs.



Commission suisse d'éducation ouvrière

La Commission syndicale suisse et le comité directeur du Parti ayant tous deux nommé leurs délégués dans la *Commission centrale d'éducation ouvrière*; celle-ci s'est réunie le 24 avril dernier à Berne pour se constituer. Le Parti socialiste était représenté par Armand Bernard, Ernest Reinhard, Hermann Rupf, Hermann Vogel et Thekla Wollermann, tous à Berne. L'Union syndicale a désigné: Joseph Belina, Karl Dürr, Berne, Herman Greulich, Zurich, Marie Huni et Charles Schürch à Berne. La Commission a appelé le camarade Rupf à la présidence; Marie Huni et Joseph Belina fonctionneront comme secrétaires; le dernier est chargé en outre des soins de la caisse.

La Commission se réunira au moins une fois par mois en séance ordinaire. Le Bureau se réunira chaque fois qu'il le jugera utile. Toutes les correspondances concernant la question d'éducation ouvrière doivent être adressées au *Secrétariat de la Commission centrale d'éducation ouvrière*, Kapellenstrasse, 8, Berne.



Dans les fédérations syndicales

Industrie de l'habillement. — Le contrat de tarif conciu entre la Fédération patronale des tailleurs et l'organisation ouvrière a été accepté par la votation générale des deux fédérations: Prix du travail à l'heure: fr. 1.25 à fr. 1.40. Durée du temps de travail: Semaine de 51 heures et samedi après-midi libre jusqu'à ce que l'horaire de travail soit réglé légalement.

Ouvriers des communes et de l'Etat. — Il ressort du rapport annuel pour 1918 que la fédération a pris un développement et un renforcement extraordinaire au cours de cette période. Elle ne comptait en 1914 que 2500 membres, ce nombre diminua en 1915 à 2389, pour augmenter rapidement depuis. L'effectif des membres est, en 1916, de 3825, en 1917 de 5310 et à la fin de 1918 de 7116, répartis en 48 sections. On constate simultanément un progrès réjouissant dans le payement des cotisations, les cotisations mensuelles de 30 à 40 ct. ont été transformées en cotisations hebdomadaires de 30 ct. Au lieu de la perte de membres que craignent les pessimistes, l'ancienne expérience faite par les syndicats, que la force de l'organisation ne résidait pas dans les petites cotisations, mais dans leur activité et leur succès, s'est confirmée de nouveau. La somme totale des cotisations a pu être élevée, dans le délai d'une année, de fr. 20,157.70 à fr. 99,981.30, la fortune de la fédération augmenta en même temps de 9355 fr. à 43,522 fr. Les recettes totales de la caisse fédérative sont de 45,100 fr., les dépenses de 43,242 fr. L'organe fédératif nécessita une dépense de 10,873, les imprimés 9427 fr., les allocations et subventions 3239 fr., le secrétariat 13,253 fr., les délégations 3270. La caisse de secours et de représailles enregistre en recettes fr. 7743, en dépenses 2494 fr., la caisse de décès fr. 50,604 en recettes 14,195 fr. en dépenses.

Le rapport contient un tableau détaillé sur la répartition des membres selon leurs catégories de travail. Selon cette statistique, la fédération comprend 797 ou-

vriers fédéraux, 1184 ouvriers cantonaux et 5135 ouvriers communaux. Il donne en outre un rapport détaillé sur le résultat des mouvements de salaire qui ne fut pas toujours satisfaisant. Comme grèves sont mentionnées: la grève de six jours des ouvriers des salines de Schweizerhalle; la grève d'un jour des ouvriers de la commune de Winterthour et celle de deux jours à Bienne. 610 ouvriers participèrent à ces mouvements. La participation à la grève générale a été presque complète, on n'enregistra que 36 ouvriers n'ayant pas adhéré à cette action. 1386 ouvriers étaient dispensés.

Ce rapport rédigé avec la plus grande exactitude laisse espérer que la fédération prendra à l'avenir un développement plus grand encore.

Ouvriers sur cuir. — La fédération compte 66 sections ayant un effectif total de 5300 membres contre 3322 à la fin de l'année 1917. La grande majorité est formée par les cordonniers en fabrique. Les recettes de la fédération ont été de 104,872 fr., les dépenses de 92,000 fr. en chiffres ronds, dont fr. 14,194.15 payés en secours (fr. 12,321.65 pour secours de maladie, fr. 795.75 pour secours de chômage); fr. 27,509.60 pour secours de grève, fr. 6507.42 pour l'organe fédératif, etc. La caisse centrale et celle des sections ont une fortune totale de 37,000 fr. La fédération a mené en 1918 73 mouvements de salaire, dont neuf aboutirent à la grève. Ces mouvements s'étendirent sur 59 localités, 210 établissements et 9519 personnes, dont 5383 hommes, 4166 femmes, 4729 organisés et 4770 non syndiqués. 905 personnes participèrent aux grèves qui coûtèrent 27,299 fr. Des succès furent obtenus dans tous les cas, c'est-à-dire 4,166,476 heures de réduction du temps de travail par an, 4,971,720 fr. d'augmentation de salaire et des vacances payées pour 6891 ouvriers et ouvrières, en moyenne 4,8 journées par personne. 56 mouvements furent liquidés par des contrats ou des accords écrits.

Lithographes. — Comme toujours, le rapport annuel de 1918 se présente avec une couverture de technique impeccable et offre un grand nombre de renseignements fort intéressants pour la vie syndicale. La fédération a augmenté de 44 membres pendant la période de rapport et a ainsi atteint son effectif le plus élevé avec 1027 membres. Comme le règlement professionnel des lithographes prévoit l'organisation obligatoire réciproque, les non-syndiqués sont peu nombreux, 25 seulement, qui travaillent dans des établissements ne se soumettant pas au tarif; il y a encore 44 de ces établissements qui occupent aussi neuf organisés. Les recettes de la fédération ont été de 110,938 fr., les dépenses de 94,418 fr., l'excédent est donc de 16,519 fr. Des recettes aussi élevées pour une organisation n'ayant qu'un effectif si restreint n'ont pu être obtenues que par la haute cotisation hebdomadaire de fr. 1.85, l'excédent provient de subventions de la Confédération, de quelques cantons et de la ville du Zurich en faveur des caisses de chômage et de maladie, qui dut verser 76,651 fr. en secours. La fortune fédérative a augmenté de 292,494 fr. à 309,013 fr., dont 80,000 fr. sont placés auprès de l'U. S. C. Au cours de la période de rapport, la situation économique a plutôt empiré pour la profession de lithographe, ce qui est particulièrement exprimé dans le fait que le nombre de places offertes a diminué de 224 à 176; il est vrai que simultanément le nombre des demandes de places a diminué de même de 270 à 257. En 1918, les lithographes obtinrent de nouvelles allocations de renchérissement du montant moyen de fr. 10.25 par semaine, depuis le début de la guerre, l'augmentation totale et moyenne des salaires a été de fr. 17.75 et est actuellement de fr. 28.95 par semaine et ouvrier. Le salaire hebdomadaire moyen d'un lithographe s'est élevé de fr. 51.45 à fr. 67.81 en 1918. La fédération des lithographes a conclu avec la fédération patronale un accord concernant l'applica-